

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEEAU 31 DECEMBRE 2024

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2024

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT» pour la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de **D : 173 025 072**, un actif net de **D : 172 600 670** et un bénéfice de la période de **D : 3 009 072**.

Responsabilité de la Direction

Les états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT arrêtés au 31 Décembre 2024, conformément au système comptable des entreprises.

Paragraphe d'observations

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

1. Votre conseil d'Administration du 28 Septembre 2021, a adopté la méthode de valorisation des BTA par référence à la courbe des taux et ce afin de se conformer a la méthode recommandée dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances, en présence de différentes parties prenantes qui prévoit l'évaluation des Bons de Trésor Assimilables (BTA) à leurs valeurs actuelles (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Il y a lieu de préciser que, jusqu'à l'émission de notre rapport, ce traitement comptable, demeure non confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable (Voir note 2-2).

L'évaluation de la souche de BTA 7,5% (à échoir en décembre 2028) acquise au cours du deuxième trimestre 2021 selon la méthode précitée a eu pour effet la comptabilisation d'une plus-value latente de 49 360 dinars.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

2. Par ailleurs, nous n'avons pas d'observations quant au respect par la « SICAV TANIT LA POSTE » des dispositions du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 29 Janvier 2025

Le commissaire aux comptes

Pro Audit

Mr. Tarak ZAHAF

BILAN
au 31 Décembre 2024
(unité: Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>		31/12/2024	31/12/2023
	Notes		
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	138 366 851	113 085 217
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		7 993 757	6 700 094
b- Obligations et valeurs assimilées		130 373 094	106 385 123
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		34 651 931	28 946 307
a- Placements monétaires	3 - 3	33 909 366	28 822 634
b- Disponibilités		742 565	123 673
AC 3 - Créances d'exploitation		6 290	46 796
TOTAL ACTIF		173 025 072	142 078 320
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	365 176	300 456
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	59 226	162 848
TOTAL PASSIF		424 402	463 304
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	3 - 7	161 055 260	132 556 103
CP- 2 Sommes capitalisables (*)		11 545 410	9 058 913
a- Sommes capitalisables de l'exercice antérieur (**)		-	-
b- Sommes capitalisables de la période		11 545 410	9 058 913
ACTIF NET		172 600 670	141 615 016
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		173 025 072	142 078 320

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

(**) Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 Mai 2024 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

ETAT DE RESULTAT
Période allant du-01 Octobre au 31 Décembre 2024

(unité: Dinars tunisiens)

		Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
	Notes				
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	2 339 491	8 637 283	2 023 948	8 087 122
a- Dividendes		-	-	-	-
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		2 339 491	8 637 283	2 023 948	8 087 122
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	1 075 729	4 124 562	803 948	2 401 078
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 415 220	12 761 845	2 827 896	10 488 200
- <u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	365 176	1 370 065	300 456	1 172 262
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 050 044	11 391 780	2 527 440	9 315 938
- <u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	60 961	239 814	50 372	215 006
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 989 083	11 151 966	2 477 068	9 100 932
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		(16 304)	393 444	147 041	(42 019)
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE (*)		2 972 779	11 545 410	2 624 109	9 058 913
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		16 304	(393 444)	(147 041)	42 019
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 344	36 664	9 140	(46 901)
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		10 645	29 949	1 074	104 126
Frais de négociation de titre		-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 009 072	11 218 579	2 487 282	9 158 157

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 Octobre au 31 Décembre 2024

(unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/10/2024 au 31/12/2024	Période du 01/01/2024 au 31/12/2024	Période du 01/10/2023 au 31/12/2023	Période du 01/01/2023 au 31/12/2023
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>				
a- Résultat d'exploitation	2 989 083	11 151 966	2 477 068	9 100 932
b- Variation des +/- values potentielles sur titres	9 344	36 664	9 140	(46 901)
c- +/- values réalisées sur cession de titres	10 645	29 949	1 074	104 126
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>				
	-	-	-	-
<u>AN 3 - Transactions sur le capital (*)</u>				
a- Souscriptions	79 833 794	125 355 575	71 643 419	100 837 733
* Capital	55 772 100	88 882 800	53 580 200	76 288 500
* Régularisation des sommes non capitalisables	19 047 757	30 345 042	13 674 809	19 466 809
* Régularisation des sommes capitalisables	5 013 937	6 127 733	4 388 410	5 082 424
b- Rachats	(80 397 424)	(105 588 500)	(68 773 822)	((111 571 859))
* Capital	(56 180 100)	(74 437 300)	(51 411 300)	(84 807 600)
* Régularisation des sommes non capitalisables	(19 187 083)	(25 416 911)	(13 121 153)	(21 639 816)
* Régularisation des sommes capitalisables	(5 030 241)	(5 734 289)	(4 241 369)	(5 124 443)
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 445 442	30 985 654	5 356 879	(1 575 969)
<u>AN 4 - Actif net</u>				
a- En début de période	170 155 228	141 615 016	136 258 137	143 190 985
b- En fin de période	172 600 670	172 600 670	141 615 016	141 615 016
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	1 204 559	1 056 024	1 034 335	1 141 215
b- En fin de période	1 200 479	1 200 479	1 056 024	1 056 024
VALEUR LIQUIDATIVE	143,777	143,777	134,102	134,102
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	1,78%	7,21%	1,80%	6,88%

(*) : L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation. Par conséquent, les sommes distribuables seront intégralement capitalisées.

Notes aux états financiers trimestriels

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, promue par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

Suivant procès-verbal enregistré en date du 14 novembre 2019, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT, tenue en date du 10 octobre 2019, a décidé de modifier le type de la SICAV d'une SICAV de distribution en une SICAV de capitalisation.

Ces modifications sont entrées en vigueur à partir de l'exercice 2019.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} Octobre au 31 Décembre 2024 ont été établis conformément aux dispositions des Normes Comptables Tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux titre OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation, en date d'arrêt, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018.

2-3 Evaluation des titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires. Ils sont présentés au niveau de la note sur les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Intérêts des pensions livrés ».

2-4 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non capitalisable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	code ISIN	Nb de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations & Valeurs assimilées			125 642 200	130 373 094	75,35%	75,53%	
Titres émis par le Trésor			95 306 000	98 487 794	56,92%	57,06%	
EMP NAT 2022 T4 CB TF	TNWRCVSYL730	16 000	1 600 000	1 614 504	0,93%	0,94%	
EMP NAT 2021 T3 CC TV	TNJP2LP1CVE1	7 000	7 000 000	7 073 384	4,09%	4,10%	
EMP NAT 2022 T4 CB TV	TN7PM93UZP50	24 000	2 400 000	2 423 213	1,40%	1,40%	
EMP NAT 2022 T3 CB TF	TNRGVSC8DE36	60 000	6 000 000	6 131 566	3,54%	3,55%	
EMP NAT 2022 T3 CB TV	TN0JN6PVVH38	90 000	9 000 000	9 214 849	5,33%	5,34%	
EMP NAT T2 2024 CBTF	TNX0K9990B08	20 000	2 000 000	2 099 235	1,21%	1,22%	
EMP NAT 24 1T CBTF	TNUWXR58DVH5	80 000	8 000 000	8 551 592	4,94%	4,95%	
BTA 7.5% DECEMBRE 2028	TN0008000812	2 000	1 806 000	1 861 607	1,08%	1,08%	
EMP NAT 2023 T1 CB TF	TNCGJF5TW027	10 000	1 000 000	1 068 332	0,62%	0,62%	
EMP NAT T1 2021 CB TF	TN0008000838	100 000	10 000 000	10 354 893	5,98%	6,00%	
EMP NAT 2023 T1 CB TV	TN3C6DVEWM76	15 000	1 500 000	1 601 757	0,93%	0,93%	
EMP NAT 2024 T3 CB TF	TNFC8O7A98F4	40 000	4 000 000	4 094 510	2,37%	2,37%	
EMP NAT 2024 T4 CB TF	TN9092FJVKK8	70 000	7 000 000	7 039 093	4,07%	4,08%	
EMP NAT 2024 T4 CB TV	TN45VKDAPM79	30 000	3 000 000	3 016 633	1,74%	1,75%	
EMP NAT 21 T2 CB TF	TN0008000895	150 000	15 000 000	15 370 323	8,88%	8,91%	
EMP NAT 22 1T CBTV	TN0OU20VQYS5	75 000	7 500 000	7 997 829	4,62%	4,63%	
EMP NAT 22 1T CCTF	TN5XXZZ454U2	75 000	7 500 000	7 932 312	4,58%	4,60%	
EMP NAT 22 T2 CB TV	TNFOOWIRG8H7	5 000	500 000	521 976	0,30%	0,30%	
EMP NAT 22 T2 CBTF	TNQVHB5WZ2K2	5 000	500 000	520 186	0,30%	0,30%	
Titres émis par des sociétés			30 336 200	31 885 300	18,43%	18,47%	
BIAT 2022-1 CD TV	TNG0JL1IIN67	30 000	3 000 000	3 153 046	1,82%	1,83%	BB
TLF 2024-1 FIXE 10.60%	TN4SCYEXIVY5	10 000	1 000 000	1 053 203	0,61%	0,61%	BBB
HL 2023-1 VAR TMM+2.60%	TNAGSVAWF5T2	24 000	1 920 000	2 044 654	1,18%	1,18%	
TLF 2024-2	TNIPE0BZ0LR6	18 000	1 800 000	1 843 910	1,07%	1,07%	BBB
ATL 2023-1 CA TF	TNMA55MMDD46	20 000	1 600 000	1 714 570	0,99%	0,99%	BBB+
ATL 2024-2	TNTUDMZLCA16	5 000	500 000	502 317	0,29%	0,29%	BBB+
ABC 2020-1 CA TF	TN0007780067	10 000	200 000	209 306	0,12%	0,12%	AAA.TN
ABC 2020-1 CB TF	TN0007780075	5 000	300 000	314 594	0,18%	0,18%	AAA
A.BANK 2020-03 CA TF	TN0003400660	15 000	600 000	639 200	0,37%	0,37%	A B
A.BANK 2020-03 CG TF	TN000340678	5 000	400 000	426 626	0,25%	0,25%	A B
A.BANK 2021-1 CA TV	TN0003400686	25 000	2 000 000	2 115 159	1,22%	1,23%	A B
ATB 2017 CB TV	TN0003600640	10 000	200 000	212 837	0,12%	0,12%	ATB
BTE 2019-1 CA TF	TN0001300664	7 500	150 000	162 911	0,09%	0,09%	BH
BTE 2019-1 (A) TMM+2.75%	TN0001300672	7 500	150 000	162 593	0,09%	0,09%	BTE
BTK 2024-1	TN3Z8BRRN997	5 000	500 000	501 378	0,29%	0,29%	ETAT

CIL 2020 -1 CA TF	TN0004201471	15 000	150 000	150 932	0,09%	0,09%	BBB-
ENDA TAMWEEL 2024-1	TNCYYRNQ4UA6	25 000	2 500 000	2 595 277	1,50%	1,50%	BBB
HL 2017-3	TN0007310444	15 000	300 000	318 448	0,18%	0,18%	BB+
HL 2020-02	TN0007310543	30 000	600 000	606 830	0,35%	0,35%	F2
HL 2022-1	TN77U54Q5NV3	17 000	1 020 000	1 080 523	0,62%	0,63%	BB+
HL 2023-1 FIXE 10.75%	TNL7VQZVHR54	16 000	1 280 000	1 364 445	0,79%	0,79%	
HL 2024-1 FIXE 10.70%	TNAQSF8ZD1W1	15 000	1 500 000	1 587 945	0,92%	0,92%	BBB
STB 2010/1	TN0002601045	10 000	66 200	68 384	0,04%	0,04%	STB
STB 2020-1 CA TF	TN0002601201	20 000	400 000	423 934	0,25%	0,25%	STB
STB SUB 2020-1 CC TF	TN0002601219	5 000	300 000	318 805	0,18%	0,18%	STB
STB SUB 2021-1 CA TF	TNWQS0MZ65V8	30 000	1 800 000	1 915 011	1,11%	1,11%	STB
TAYSIR 2024-1	TNEDMOU67Y09	20 000	2 000 000	2 037 747	1,18%	1,18%	BBB
TL 2017-2	TN0002101988	10 000	200 000	211 758	0,12%	0,12%	
TLF 2019-1	TN0002102127	4 000	160 000	167 673	0,10%	0,10%	BBB+
TLF 2023-2 FIXE 10.70%	TNMCJHUZPRD0	20 000	2 000 000	2 167 926	1,25%	1,26%	BBB-
TLF 2021 CA TF	TNZSBU7F6WY7	6 000	240 000	243 351	0,14%	0,14%	BB+
UIB 2011-1 20 ANS TX FIXE	TN0003900263	20 000	700 000	712 372	0,41%	0,41%	UIB
WIFAK BANK 2022-2	TNR4CLXNS261	10 000	800 000	857 635	0,50%	0,50%	BH
Titres OPCVM			7 990 673	7 993 757	4,62%	4,63%	
MCP SAFE FUND	TNGUV3GCXU41	51 974	7 990 673	7 993 757	4,62%	4,63%	
Total Général			133 632 873	138 366 851	79,97%	80,17%	

3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **33 909 366** dinars au 31-12-2024 et se détaillent comme suit :

Désignation	code ISIN	NJ	Taux	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2024	% Actif	% Actif Net	Emetteur
Certificats de Dépôt				16 965 405	16 983 208	9,82%	9,84%	
CD301224/090125TANIT-BNA	TNJ7QEGH2R98	10	8,99%	5 988 043	5 990 435	3,46%	3,47%	BNA
CD231224/020125TANIT-BNA	TNNH0IN31EG0	10	8,99%	1 996 014	1 999 601	1,16%	1,16%	BNA
CD231224/020125TANIT-BTE	TNNQ0S4G7Z48	10	9,19%	1 496 944	1 499 694	0,87%	0,87%	BTE
CD241224/030125TANIT-BTE	TNO5LGSQ9O44	10	9,19%	997 963	999 593	0,58%	0,58%	BTE
CD241224/030125TANIT-BTL	TNCU55LTU2O6	10	9,99%	997 786	999 557	0,58%	0,58%	BTL
CD271224/060125TANIT-AB	TNXZUR3LZGY4	10	9,05%	3 991 976	3 995 988	2,31%	2,32%	AMEN BANK
CD271224/060125TANIT-BTL	TN0TG3VDJWA4	10	9,99%	1 496 679	1 498 340	0,87%	0,87%	BTL
Pension Livrée				16 517 816	16 926 158	9,78%	9,81%	
PL090724/150125TANIT-BTE		190	9,47%	1 018 444	1 065 596	0,62%	0,62%	BTE
PL300924/280125TANIT-BTL		120	9,59%	500 000	512 387	0,30%	0,30%	BTL
PL021024/290125TANIT-BTL		119	9,59%	3 500 000	3 584 845	2,07%	2,08%	BTL
PL041024/110225TANIT-BTL		130	9,59%	5 000 000	5 118 543	2,96%	2,97%	BTL
PL041024/310125TANIT-AB		119	9,05%	6 499 372	6 644 787	3,84%	3,85%	AMEN BANK
Total				33 483 221	33 909 366	19,60%	19,65%	

3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **742 565** dinars au 31-12-2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts à vue	742 565	123 673
Total	742 565	123 673

3-4 Créances d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **6 290** dinars au 31-12-2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Annuité EO AMEN BANK SUB 2009 (A) échue à encaisser	-	41 744
Agios Créiteurs à encaisser	4 996	5 052
Solde des Souscriptions/Rachats	1 294	-
Total	6 290	46 796

3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **365 176** dinars au 31-12-2024 et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Rémunération du gestionnaire à payer	64 443	53 022
Rémunération du distributeur à payer	300 733	247 434
Total	365 176	300 456

3-6 Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2024 à **59 226** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2024	31/12/2023
Solde des Souscriptions/Rachats	-	83 501
Jetons de présence	15 000	15 000
Redevances CMF à payer	14 454	11 849
Honoraires CAC à payer	27 319	27 433
TCL à payer	2 453	2 330
Retenue à la source sur CD281223/170124TANIT-TSB	-	1 159
Intérêts intercalaires encaissés d'avance	-	21 576
Total	59 226	162 848

3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2024 au 31-12-2024 se détaillent ainsi :

Capital au 31/12/2023	
Montant	132 556 103
Nombre de titres	1 056 024
Nombre d'actionnaires	1 927
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	88 882 800
Nombre de titres émis	888 828
Rachats effectués	
Montant (nominal)	(74 437 300)
Nombre de titres rachetés	(744 373)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	36 664
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres	29 949
Frais de négociation de titre	-
Résultat incorporé à la VL (*)	9 058 913
Régularisation du résultat incorporé à la VL	1 239 181
Régularisation des sommes non capitalisables	3 688 950
Capital au 31-12-2024	
Montant	161 055 260
Nombre de titres	1 200 479
Nombre d'actionnaires	2 238

(*) : Selon décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 mai 2024

3-8 Notes sur les sommes Capitalisables :

Les sommes capitalisables correspondent au résultat capitalisable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 31-12-2024 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation de l'exercice antérieur	Régularisation de l'exercice en cours	Sommes capitalisables (*)
Exercice antérieur	9 100 932	(42 019)	1 239 181	10 298 094
Exercice en cours	11 151 966	-	393 444	11 545 410

(*) : Les sommes capitalisables de l'exercice antérieur ont été capitalisées suivant décision de l'assemblée générale ordinaire du 7 Mai 2024 affectant ces sommes au niveau du poste capital.

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} Octobre 2024 au 31 Décembre2024 la somme de **2 339 491 dinars** et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2024 Au 31/12/2024	01/01/2024 Au 31/12/2024	01/10/2023 Au 31/12/2023	01/01/2023 Au 31/12/2023
Revenus des BTA	1 699 429	6 213 878	1 382 682	5 437 577
Revenus des obligations	640 062	2 423 405	641 266	2 649 545
TOTAL	2 339 491	8 637 283	2 023 948	8 087 122

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Octobre 2024 au 31 Décembre 2024 la somme de **1 075 729 dinars** et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du			
	01/10/2024 Au 31/12/2024	01/01/2024 Au 31/12/2024	01/10/2023 Au 31/12/2023	01/01/2023 Au 31/12/2023
Intérêts des placements à termes	1 025 203	3 878 866	768 173	1 495 527
Intérêts des certificats de dépôts	50 526	245 696	35 775	905 551
Total	1 075 729	4 124 562	803 948	2 401 078

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Octobre 2024 au 31 Décembre2024 à **365 176 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2024 Au 31/12/2024	01/01/2024 Au 31/12/2024	01/10/2023 Au 31/12/2023	01/01/2023 Au 31/12/2023
Rémunération du gestionnaire	64 443	241 776	53 022	206 870
Rémunération du distributeur	300 733	1 128 289	247 434	965 392
Total	365 176	1 370 065	300 456	1 172 262

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Octobre 2024 au 31 Décembre 2024 à **60 961 dinars** et se détaille comme suit :

Désignation	Période du			
	01/10/2024 Au 31/12/2024	01/01/2024 Au 31/12/2024	01/10/2023 Au 31/12/2023	01/01/2023 Au 31/12/2023
Redevances CMF	42 962	161 184	35 348	137 913
Honoraires commissaires aux comptes	7 202	27 204	5 933	31 142
Autres charges AGO amortis	(2 039)	3 856	(1 830)	5 126
Jetons de présence	3 740	15 000	3 781	15 000
TCL	8 962	31 531	6 984	25 063
Contribution sociale de solidarité	-	400	-	400
Autres charges	134	639	156	362
Total	60 961	239 814	50 372	215 006

5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements /actif net moyen soit : $365\,176/170\,569\,707 = 0,21\%$.
- Autres charges / actif net moyen soit : $60\,961/170\,569\,707 = 0,04\%$.

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La BH BANK assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la BH BANK perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire.
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.